

## **RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

Le Comité permanent des sociétés d'État présente son deuxième rapport :

### **Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 11 janvier 2022, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

### **Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

### **Composition du Comité :**

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020, le 18 mai 2021 et le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 11 janvier 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. KINEW;
- M. MARTIN;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE (présidente);
- M. le *ministre* REYES;
- M. SALA;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu M. MARTIN à la vice-présidence.

### **Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :**

M. LAMONT

### **Personnes étant intervenues :**

- M. Manny Atwal, *président-directeur général, Société manitobaine des alcools et des loteries*;
- M. Randy Williams, *président du conseil, Société manitobaine des alcools et des loteries*.

### **Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 et l'a adopté sans modifications.

La présidente,

Rapport présenté par :

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE

Le 11 janvier 2022